



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

SAINTRY SUR SEINE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 22 MARS 2008

L'an deux mille huit, le vingt deux mars à 10 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINTRY SUR SEINE se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Pascal BEL ANGE, Maire-Adjoint.

Étaient présents :

M. Michel CARRENO, Mme Céline BOUILLET, M. Michaël EL BEZE, Mme Florence DAVID-COUSTILLAS, M. Thierry SOULIER, Mme Fanny AUBRY, M. Jean-Pierre NICOLAS, Mme Nasserra DAVID, M. Jean-Jacques LE TALBODEC, Mme Mariette DICANOT, M. Romain DESFORGES, Mme Anne JUQUIN-CARRENO, Mme Ghislaine GUEZARD, M. Bertrand JOLY, Mme Claire CREPEAU, M. Didier MACHE, Mme Martine CIOCHETTI, M. Hakim BENGUERINE, M. Johnny DA COSTA, Mme Sylvie VIGNAS, M. Philippe CHANAL.

Absent représenté :

M. Alain TROUFLEAU, pouvoir à M. Michel CARRENO

Absents :

M. Michel DOUMAX, Mme Christine HASCOËT, M. Jacques VERNOIS, Mme Véronique MALLEBRERA, M. Raymond BERTELOOT,

Monsieur Michaël EL BEZE a été élu Secrétaire de Séance.

Monsieur BEL ANGE ouvre la séance du Conseil Municipal à 10 heures 15 et déclare les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal, Monsieur Jean-Pierre NICOLAS, prend la présidence de l'assemblée.

Il procède à l'appel nominal des membres du Conseil et constate que 21 conseillers sur 27 élus sont présents et que, par conséquent, le quorum est atteint.

1 - ELECTION DU MAIRE

Il invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Il rappelle que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, dépose son bulletin dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il procède immédiatement au dépouillement des bulletins de vote :

A l'issue du premier tour, le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

-	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	22
-	Nombre de bulletins blancs ou nuls :	03
-	Suffrages exprimés :	19
-	Majorité absolue :	10

A obtenu :

-	Michel CARRENO	19 voix
---	----------------	---------

Monsieur Michel CARRENO a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Avant de continuer la séance, le Maire désire s'adresser à l'assemblée présente :

« Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, chers amis,

Je voudrais tout d'abord remercier les Saintryennes et Saintryens qui votant pour la liste Perspectives que j'ai eu l'honneur et le plaisir de conduire m'ont confié une responsabilité que j'accepte avec enthousiasme tout en mesurant l'ampleur de la tâche qui m'incombe.

Notre projet de ville, hier celui de Perspectives aujourd'hui notre projet commun sera notre feuille de route tout au long du mandat et vous pourrez durant les six prochaines années vous y référer.

C'est un engagement solennel qui va dessiner le nouveau visage de notre ville.

Ce visage, je l'imagine sans peine. Il est celui d'une ville dont la vocation et l'ambition sont de s'inscrire dans son propre futur en ayant conscience que le progrès, la modernité, le développement ne sont pas antinomiques avec l'identité de Saintry. Nous devons avoir confiance en nos capacités à maîtriser l'évolution sans défigurer notre patrimoine et notre environnement.

Saintry prendra désormais à bras le corps la question du développement durable qui concerne l'écologie, mais aussi l'industrie, les techniques, les services, les conditions de travail. C'est une vision de la société qui préserve le monde de demain en fondant de nouveaux principes pour celui d'aujourd'hui.

L'environnement est bien une question centrale à Saintry. C'est un esprit, je viens de l'évoquer mais c'est aussi une méthode, la concertation avec les habitants. Car la politique locale n'est pas un domaine réservé à quelques élus. Je considère, que chacun a le droit d'être autant auteur qu'acteur des politiques publiques. C'est ainsi que nous aborderons par exemple la question de la révision du PLU dont nous savons aujourd'hui qu'il est frappé d'illégalité sur, entre autres la question du logement social.

Nous ferons du logement social, pour donner aux jeunes Saintryens les moyens de pouvoir vivre dans leur ville au lieu de s'expatrier pour trouver ailleurs des logements accessibles. Pour les plus âgés qui ne peuvent rester dans leurs pavillons devenus trop grands, pour donner l'opportunité aux jeunes ménages primo accédants de trouver un bien à la mesure de leur budget.

Mais aussi pour accueillir l'autre, sans peur de la différence, en étant persuadés que la France n'est jamais aussi belle que quand, elle sait accueillir.

Le temps de la campagne électorale est terminé. Il laisse sa place au rassemblement des Saintryens dans une communauté de projet. Dans cet esprit, nous voulons que l'opposition

trouve sa place dans cette construction. Sans discours pluriel il n'est pas de démocratie et ce n'est pas en muselant la parole de ses opposants qu'une municipalité se grandit. Au contraire, je me réjouis du débat d'idées à venir et suis persuadé qu'il fera avancer Saintry sur la voie de la raison et du respect mutuel, pour peu que ce débat soit respectueux des hommes et des institutions.

Soyez en surs, nous inscrirons l'action de la municipalité dans une nouvelle dimension, qui prendra compte des besoins individuels et collectifs des Saintryens. Nous répondrons par conséquent aux besoins en matière de garde d'enfants, de restauration scolaire, de loisirs, de transports.

Nous redéfinirons les missions du Centre Communal d'Action Sociale en définissant des critères d'aide à la personne. Nous tiendrons compte des besoins de nos aînés. Nous prendrons en compte les aspirations de la jeunesse en respectant son souhait de plus d'autonomie, de loisirs et d'écoute.

Nous instaurerons des partenariats avec tous les acteurs du lien social. Les enseignants qui trouveront matière à développer en toute autonomie leurs projets, les associations et leurs bénévoles sans lesquels il n'est pas de lien social, les acteurs culturels.

Car notre ville mérite que soit conduite une politique culturelle. Nous développerons la bibliothèque, nous nous ouvrirons à des partenariats avec les villes voisines. Car je suis conscient que notre ville ne pourra à elle seule relever ce magnifique challenge de la culture. Mais la culture sera bien au cœur de l'action de la municipalité, car elle seule fait disparaître les peurs irrationnelles qui gangrènent notre société. Peur de l'avenir, peur de l'autre, peur de la modernité.

Ce challenge est celui de l'équipe municipale mais pas seulement, il est le vôtre, il est le nôtre, il est le mien.

Cette ambition est réalisable, car elle n'est pas portée par un homme seul, mais par une équipe qui défend les vertus cardinales de notre République laïque, et qui porte haut sa devise : Liberté, Egalité, Fraternité.

Et il le faut. En un temps de régression sociale et de pouvoir d'achat en berne. En un temps où les collectivités sont durement touchées par les transferts de charge de l'Etat vers les communes qui plombent littéralement les budgets des collectivités.

C'est pour cette raison qu'il faut conduire des politiques sociales audacieuses et solidaires, car les communes sont des pôles de résistance et de défense des citoyens. Elles sont aussi des laboratoires d'idées, des incubateurs sociaux, dont pourraient s'inspirer les pouvoirs publics avec bonheur.

Mesdames et messieurs, je ne vous dis pas que nous allons tout mettre en place la première année mais je vous certifie que vous verrez le changement dès les prochaines semaines.

Ce changement nous le construirons ensemble, en favorisant l'expression de tous. Nous l'avons dit, nous le ferons. Les projets structurants seront présentés et débattus durant des comités de quartier ou nous vous convierons pour recueillir vos avis, vos idées, vos aspirations.

Nous développerons aussi la communication. Car communiquer c'est rendre les citoyens libres en leur donnant des éléments d'information fiables qui leur permettent de juger et d'évaluer l'action publique et ce faisant, favorisent l'exercice de leur citoyenneté.

La municipalité agira sur le secteur de l'action économique en proposant des initiatives et en soutenant le commerce et l'artisanat local. Elle s'inscrira dans une politique de partenariat avec le SAN qui a pour vocation de mutualiser les moyens des quatre villes qui l'ont créé dans une même dimension de devenir partagé. Nous ne sommes pas de ceux qui craignent que les agglomérations remplacent à terme les communes. Elles sont au contraire un outil technique et politique de réalisation d'infrastructures lourdes et de projets d'intérêt collectif communautaires.

Enfin, les berges de Seine. Elles illustreront à merveille la vocation de Saintry à être le poumon vert de l'agglomération. Espace écologique de détente et de loisirs, les berges seront le bien commun des Saintryens et leur fierté. La qualité du cadre de vie est essentielle, la municipalité accordera toute son attention au locatif comme au pavillonnaire dans une vision équilibrée de la ville et des besoins de la population. La norme haute qualité environnementale sera la règle.

Je veux encore dire un mot sur l'importance capitale que revêt le service public. Sans lui pas d'égalité des citoyens et pas plus d'accès pour tous à des services de qualité. Le service public est avant tout une expression de la solidarité. Il est réalisé à Saintry comme partout en France par des agents compétents, professionnels investis qui œuvrent, sous l'impulsion des élus, dans tous les corps de métiers et sont garants de la qualité du service rendu à la population.

Voilà mesdames et messieurs, vous aurez compris que je conçois le rôle des élus comme celui d'être utile, pour informer, écouter, réfléchir, concevoir et enfin décider, sans faiblesse ou frilosité, dans le sens des intérêts individuels et collectifs.

Nous sommes et serons à vos côtés vous pouvez compter sur nous. Je vous remercie. »

*Michel CARRENO
Maire de Saintry sur Seine*

Monsieur CARRENO prend ensuite la présidence de la séance et invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des adjoints.

2 - DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Le président indique que la Commune peut disposer de huit adjoints au maire au maximum et d'un au minimum. Il rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de sept adjoints.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal a fixé à six le nombre des adjoints au Maire.

3 - ELECTION DES ADJOINTS

Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Le Conseil Municipal décide de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le Maire constate qu'une seule liste a été déposée :

Liste Michaël EL BEZE

Michaël EL BEZE
Céline BOUILLET
Thierry SOULIER
Florence DAVID-COUSTILLAS
Jean-Pierre NICOLAS
Fanny AUBRY

Chaque conseiller est alors invité à voter à bulletin secret.

A l'issue du premier tour, le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

-	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	22
-	Nombre de bulletins blancs ou nuls :	03
-	Suffrages exprimés :	19
-	Majorité absolue :	10
-	la liste Michaël EL BEZE a obtenu	19 voix

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des voix, proclame adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Michaël EL BEZE.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste :

Monsieur Michaël EL BEZE	1^{er} adjoint au Maire
Madame Céline BOUILLET	2^{ème} adjoint au Maire
Monsieur Thierry SOULIER	3^{ème} adjoint au Maire
Madame Florence DAVID-COUSTILLAS	4^{ème} adjoint au Maire
Monsieur Jean-Pierre NICOLAS	5^{ème} adjoint au Maire
Madame Fanny AUBRY	6^{ème} adjoint au Maire

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 20 heures 00.

Fait à SAINTRY SUR SEINE, le 27 mars 2008

Le Secrétaire de Séance,
Michaël EL BEZE

Le Maire,
Michel CARRENO

Si vous souhaitez apporter des observations ou des modifications à ce compte-rendu, vous pouvez le faire par courrier adressé à Monsieur le Maire, dans les quinze jours qui suivent la réception de celui-ci.
